Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-2026_04_27_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TREVOU-TREGUIGNEC DU LUNDI 27 AVRIL 2026 à 20h30.

Nombre de membres :		Date de convocation :	21/04/2026
Afférents	13	Date d'affichage :	21/04/2026
En exercice	13		
Présents	9		
Nombre de pouvoirs :	0		
Nombre d'absents :	4		

CCAS du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 20 heures 35 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre – Mme DAVID Marie-Josée – Mme ALLES Florence – Mme COUETUHAN Annie - M. LAILLON Jean-Claude – Mme OLIER Jocelyne – Mme DERRIEN Nelly –Mme TOULLELAN Catherine. – M. GAYET Alain

Absents excusés : Mme SAUVEE Julie – Mme MARTIN Chloé – Mme BOUVAT Marie-Catherine – Mme WITTERSHEIM Anne Sophie

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme DAVID Marie-Josée

DELIBERATION n° 2026 04 27 * 04.

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les propositions du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale est adopté par à l'unanimité et s'équilibre comme suit :
13 500 €uros en Fonctionnement.

ADOPTE le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture des Côtes d'Armor

Le Président,
Pierre ADAM



La secrétaire
Josée DAVID

